

N°	MOIS	ANNEE
03	MARS	2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le 21 mars à 20 heures 30 minutes, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Marie-Christine CHAVILLON, Maire d'Auteuil le Roi.

Étaient présents : M. JONIEC, M. CAPELLE, M. JAMOT, M. BERTHON, Mme CLÉMENCE, Mme JONIEC, Mme MURET, Mme SCHMIT, M. DE LA ROCHE, M. BLONDEAU

Étaient absents excusés : Mme GIMENO a donné procuration à M. CAPELLE
Mme COURREGE a donné procuration à M. DE LA ROCHE

Étaient absents : Mme GADRAS, Mme PATIN,

Nombre de membres élus	15	Quorum	8
Nombre de membres présents	11	Date de la convocation	14/03/2024
Nombre de membres votants	13	Date de l'affichage	14/03/2024

Objet : Affectation du résultat de l'exercice 2023 – BP commerce

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
Vu l'exposé de Monsieur Joniec, Adjoint aux finances

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2023, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports :

Pour Rappel Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure : -17490.01 €

Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 29700.16 €

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (déficit - 001) de la section d'investissement de : - 1087.84 €

Un solde d'exécution (excédent - 002) de la section de fonctionnement de : 1804.48 €

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 0.00 €

En recettes pour un montant de : 0.00 €

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 18 577.85 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par l'assemblée délibérante, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) 18 577.85 €

Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 12 926.79 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve l'affectation du résultat du Commerce

13 voix POUR

Dit que la délibération sera adressée à Madame la Sous-préfète de Rambouillet et M. Le Comptable du Trésor du SGC de Rambouillet

Pour extrait certifié conforme au registre

Le Maire
Marie-Christine CHAVILLON